

Compte rendu comité directeur ligue FFME Auvergne-Rhône-Alpes en Visio conférence le 11 avril 2020

Présents/excusés/absents :

Nom	Prénom	visio 11/04
Chemelle	Claude	1
Rey	Séverine	ex
Donnadieu	Jean	1
Mellin	Isabelle	Abs
Fevre	Dominique	1
Soudan	Corinne	1
Legreneur	Pierre	1
Bonnet Janicot	Marie Joëlle	1
Vincent	Gaspard	Abs
Berger	Monique	1
Serra	Pascal	1
Casado	Bénédicte	1
Jolly	Laetitia	1
Roux	Bruno	1
Noël	Nathalie	1
Melis	Jacqueline	1
Bellissent	Robert	1
Germond	Olivier	ex
Cristol	Bellissent	1

Le comité directeur initialement prévu le samedi 16 mai à La Mulatière est annulé. Une nouvelle réunion du comité directeur en visio sera éventuellement programmée en fonction de l'évolution de la situation.

Ordre du jour :

1. Point sur les formations canyons
2. Informations du national et répercussions pour la ligue
3. Décisions à prendre sur l'activité de la ligue pendant la crise du coronavirus
4. Modification tarifs ouvreurs indépendants

5. Projet de lutte contre les violences sexuelles
6. Point sur l'état d'avancement du dossier GEME (groupement d'employeur)
7. Questions diverses

1. Point sur les formations canyons :

1.1 Rappel des décisions prises en comité directeur le 21 novembre 2019

- ◆ Toute formation ou stage montagne ou et escalade doit être encadré (si présence d'un instructeur, moniteur ou initiateur bénévole) par un tandem : professionnel qualifié pour les disciplines proposées et titulaire du titre d'instructeur et bénévole titulaire d'un des diplômes suivants : instructeur, moniteur ou initiateur
- ◆ Rappel tous ces intervenants doivent être titulaires d'une licence FFME pour la saison concernée
- ◆ Rappel des règles URSSAF + copie du diplôme

Un vote formel n'a pas été réalisé à cette occasion, il est organisé ce jour ;

Résultat : 11 pour 1 contre abstention 2

Jacqueline Mélis a rappelé à cette occasion son opposition à cette mesure, Pascal Serra, président de la commission formation a reformulé les arguments qui militent pour cette disposition pour l'ensemble des activités.

Voir argumentaire Jacqueline Mélis en annexe 1.

1.2 Formations canyon 2020 ligue AURA :

Contrairement aux années précédentes la ligue n'organisera pas de formations initiateur et passeports devant l'impossibilité de trouver un accord avec nos partenaires habituels. (club ABC en premier lieu).

Par contre le club ABC organise 3 stages cet été ouvert à tous les licenciés :

- Découverte canyon (tout public – tous niveaux)
- Formation technique passeport FFME jusqu'au niveau vert
- Formation technique niveau moniteur

<http://abcescalade.free.fr/index.php/formations-en-canyonisme-abc-2020/>

Et une formation initiateur sera à programmer soit fin 2020 ou en 2021. Proposition tarif initiateur canyon à 550€ pour la saison 2020/2021 pour un tarif d'équilibre estimé à 580€. (Soutien à l'activité).

2. Informations du national et répercussions pour la ligue :

2.1 Reports AG fédération

AG annuelle 2020 : report à Paris les 20 et 21 juin, si impossibilité de se réunir AG en visio conférence le samedi 20 juin + congrès à l'automne

AG électorale report du 13 décembre 2020 au début avril 2021, conformément à un décret pris par la ministre des sports autorisant la tenue des AG électorales jusqu'à fin avril 2021.

Par conséquent l'AG électorale de la ligue se déroulera le **28 février 2021**
Les opérations électorales se dérouleront comme pour les mandatures précédentes

2.2 Diverses mesures :

2.2.1 Plans fédération

Compte tenu de la situation actuelle liée au Covid-19 et l'annulation de l'assemblée générale fédérale initialement prévue en avril, le budget 2020 de la fédération n'a pas pu être adopté. Les différents plans fédéraux d'aides financières ne disposent donc pas encore d'un budget alloué.

Toutes les commissions d'attribution d'aides financières initialement prévues au printemps sont reportées.

Plan de structuration territoriale (PST), Plan national de développement des structures artificielles d'escalade (PNSAE), Plan national multi activités (PNMA) : il n'y aura, cette année, qu'une seule commission d'attribution à l'automne. Nous vous tiendrons informés des dates limites de dépôt des dossiers : les dossiers qui nous sont parvenus en début d'année 2020, sont enregistrés et seront présentés aux différentes commissions de l'automne.

2.2.2 Réunion fédération avec les directeurs des ligues

Une demande sera faite par Cristol Bellissent pour ouvrir la possibilité de prêts aux CTs et ligue qui rencontrent des difficultés financières

2.2.3 Compétitions escalade :

Compte tenu de la crise sanitaire mondiale que nous vivons, et pour s'adapter à la situation actuelle en France, le bureau de la Fédération française de la montagne et de l'escalade et la direction technique nationale ont pris la décision de reporter ce jour les championnats de France suivants à une date et un lieu qui seront précisés ultérieurement :

- Championnats de France jeunes et senior de vitesse (initialement prévus à Saint Etienne les 28 et 29 mars)
- Championnat de France handi-escalade (initialement prévu à Troyes les 23 et 24 mai)
- Championnat de France vétérans de difficulté (initialement prévu à Troyes les 23 et 24 mai)
- Championnat de France jeunes de difficulté (initialement prévu à Cholet les 6 et 7 juin)

Le 17 avril 2020, la fédération décidera du report ou non du Championnat de France senior de difficulté à une date et un lieu qui seront précisés ultérieurement.

Le 7 mai 2020, la fédération décidera du report ou non du Championnat de France poussins et benjamins à une date et un lieu qui seront précisés ultérieurement.

Le 18 mai 2020, le calendrier national sera mis à jour sur la période juillet et août avec l'ensemble des championnats de France reportés.

Aucun championnat de France ne sera reporté au-delà du 31 août.

NB : tous ces repères pourront évoluer en fonction des directives gouvernementales à venir et qui s'imposeront aux décisions fédérales.

La position de la ligue sur ce sujet des compétitions d'escalade est celle d'une demande d'annulation pure et simple de ces championnats de France, pour des questions d'équité (impossibilité pour certains compétiteurs de s'entraîner) et de contraintes matérielles pour les clubs et famille. (reports de compétitions pendant les congés d'été).

Par contre nous sommes favorables à l'organisation de compétitions, si cela devient possible, du type : open régionaux, coupes de France, ouvertes à tous pour répondre aux souhaits des compétiteurs de renouer avec leur pratique dans un esprit convivial.

3. Décisions à prendre sur l'activité de la ligue pendant la crise du coronavirus :

Toutes les activités : compétitions, formations, stages, rassemblements, réunions physiques ... sont annulées jusqu'au 15 juin 2020

Le championnat régional de difficulté sénior et jeunes 2020, le championnat régional de vitesse et le championnat régional poussins et benjamins sont annulés et ne seront pas reportés.

Vote : pour = 13, contre = 1, abstention = 0.

3.1 Texte à insérer sur le site internet de la ligue et facebook :

La ligue FFME Auvergne-Rhône-Alpes continue à prendre différentes mesures face à l'épidémie du coronavirus et selon les consignes données par les autorités

Toutes les activités : compétitions, formations, stages, rassemblements, réunions physiques... sont annulées jusqu'au 15 juin.

Le championnat régional de difficulté sénior et jeunes, le championnat régional de vitesse et le championnat régional poussins et benjamins d'escalade 2020 sont annulés et ne seront pas reportés.

Les formations prévues dans la période du 15 mars au 15 juin sont reportées.

Les frais d'inscription des compétitions et stages annulés seront remboursés. Pour les formations, au cas par cas, un remboursement ou un report sur une prochaine formation sera proposé.

Vous pouvez vous inscrire à des stages ou à des formations au-delà du 15 juin 2020.

Les salariés de la ligue sont en chômage partiel, ils restent néanmoins disponibles pendant les heures travaillées.

Les élus de la ligue sont à votre écoute et prêts à vous soutenir en cas de besoin.

Rappel :

J'attire par ailleurs votre attention sur la question de la pratique individuelle de nos activités montagne et escalade. Si du point de vue sanitaire ces pratiques ne comportent que très peu de risque, la question de la blessure et de la nécessité d'une intervention de secours et chirurgicale est à prendre en considération. Pas question d'encombrer les hôpitaux ou mobiliser les secours en cette période ! Je compte sur vous pour respecter cette directive, nous aurons bientôt toute la vie pour profiter de nos sports préférés.

Si cet appel à la solidarité ne vous persuade pas, sachez que les règles strictes édictées par le Président de la République et le Ministre de l'intérieur permettent seulement « des déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes ».

Bon courage à tous !

3.2 Situation financière de la ligue :

Si les engagements de l'état sur l'indemnisation du chômage partiel sont tenus, la situation financière de la ligue ne sera pas trop délicate. En effet à la forte diminution des recettes d'activités correspond une baisse significative des dépenses. Nous pouvons compter sur les subventions (état et région) et les recettes des cotisations. La suppression d'événements par nature coûteux pour la ligue (championnats par exemple) va engendrer des économies.

Jean Donnadiou et Bruno Roux sont intervenus pour alerter les membres du comité directeur sur les risques économiques liés aux suites de la crise COVID 19. Des mesures de type mise à temps partiel de certains salariés, voire licenciement économique seront peut-être à envisager.

La Région nous a questionnés sur notre situation et est prête à nous aider en cas de besoin.

4. Modification tarifs ouvriers indépendants :

Suite à la demande de la commission compétition la rémunération des ouvriers indépendants actuellement de 200€/jour (220€ chef ouvrier) passe à 220€/jour (chef ouvrier 240€).

Le tarif de référence pour les membres de l'ETR reste à 240€

Pour = 9, contre = 0, abstentions = 5.

Les membres de la commission compétition vont poursuivre le travail de réécriture des cahiers des charges de compétition.

5. Projet de lutte contre les violences sexuelles :

- Formation d'un salarié(e), élu(e) de la ligue à ses problématiques.
Nous allons recourir aux services du GEME (groupement employeur) en la personne d'Alexia Margand qui est motivée pour ce projet. Arguments en faveur de ce choix :

Les salariés de la ligue n'ont pas actuellement de disponibilités suffisantes pour prendre en charge ce dossier.

Sur ce sujet le choix d'une femme n'est pas neutre.

Il est cohérent que cette action soit menée à l'échelle de la ligue mais aussi du GEME.

Au niveau financier l'engagement de la ligue sera dimensionné par le niveau des subventions obtenues pour ces actions : subvention région + subvention PSF.

- Recours aux services de l'association Colosse aux pieds d'argile
- Intervention de la ligue (par salarié + élu) via le GEME dans les assemblées générales des CTs.
- Intervention auprès des clubs volontaires, pour les dirigeants, les encadrants, les jeunes.
- Accompagnement des structures directement concernées.
- Informations sur le site internet.
- Recours systématique au principe de précaution

Unanimité sur ces choix.

Par décision du conseil d'administration de la FFME du 7 mars la décision a été prise d'imposer la fourniture d'un extrait (n° 3) du casier judiciaire pour chaque inscription à une formation fédérale.

Décision applicable au 1^{er} mai 2020

Le président de la ligue est intervenu pour demander un report de cette application compte tenu du délai nécessaire pour informer largement sur cette nouveauté et surtout compte tenu de la fermeture depuis le 16 mars du service qui délivre ces attestations jusqu'à une date inconnue.

6. Point sur l'état d'avancement du dossier GEME (groupement d'employeur)

Prévision d'AG constitutive le jeudi 20 avril

Clubs et structures intéressées : Clem et Laswen (Lentilly -69), Chabreloche (63), MJC Vaugneray (69), Montluçon (03), Moustecclip (69), Vertige (69), Lyon escalade sportive (69), CT 73, CT 74, CT 69, CT 01, Ligue AURA...

Un trio constitué d'Alexia Margand, Pierre Henri Bourlier et Claude Chemelle participe très activement au montage du projet..

7. Questions diverses qui n'ont pu être abordées faute de temps :

- Labellisation station montagne
- Activité ski alpinisme au sein de la commission compétition (Anne Paillard (74) sera invitée au prochain comité directeur sur ce sujet)
-

8. Annexe 1 : Position et argumentaire Jacqueline Mélis sur formation canyon

Point sur les formations canyon au sein de la ligue:

La formation canyon s'est mise en place en 2015 sous l'impulsion d'une équipe d'encadrants bénévoles issue du Club ABC Lyon.

L'année dernière, devant le trop grand nombre de candidats sur le stage passeport, il a été créé en parallèle un 2ème stage passeport encadré par Julian Breuil. Deux Instructeurs canyon salariés (Johnny charpentier et Norbert apicella) se sont également déplacés sur le stage initiateur pour valider mon cursus instructeur.

Au total, ça fait sur 5 ans:

- 8 encadrants bénévoles et 3 salariés (en 2019) qui sont intervenus sur ces stages.
- 54 licenciés se sont formés; ce qui fait 33 encadrants potentiels de plus dans les clubs
- 1 instructeur bénévole supplémentaire en ma personne

On peut noter également un retour positif unanime de tous les stagiaires et un budget toujours équilibré. (Sauf en 2019, qd on intègre les couts des salariés)

La mise en place de l'organisation par la ligue n'a pas toujours été facile. Il y a eu plusieurs démêlés administratifs notamment sur des modalités de fonctionnement mises en place au départ puis remises en cause (tarif, modalités d'encadrement, défraiement bénévoles, accessibilité aux stagiaires autres fédés , remboursement frais de déplacement, remboursement des cordes empruntées au club...)

Cette année, une nouvelle mesure est apparue dans la commission formation: « **l'obligation d'intégrer un professionnel qualifié pour les disciplines proposées et titulaire du titre d'instructeur** »

Nous avons eu une discussion téléphonique à ce sujet avec les responsables et Fanny a proposé un budget prévisionnel intégrant cette mesure (entre autres).

En ce qui concerne les stages canyon, cette mesure nous semble difficile à appliquer pour plusieurs raisons :

1. **Le Budget des stages (en intégrant le cout du professionnel) devient prohibitif par rapport à la concurrence et par rapport à notre tarif 2019 (580 euros versus 415 en 2019 pour un stage passeport et 480 euros pour un stage initiateur) d'après le budget prévisionnel établi par Fanny**
2. **On est obligé de limiter le nombre d'encadrants par stagiaires (on passerait à 1 pour 4 au lieu de 1 pour 3) avec comme conséquences la qualité, la sécurité, la richesse du stage ...Les stagiaires apprécient énormément la possibilité de tourner en petit groupe et d'avoir le maximum d'interlocuteurs.**
3. **C'est une Source de démotivation pour une équipe qui prend plaisir à encadrer ensemble**
4. **Le professionnel prend la place d'un jeune formé qui voudrait s'investir dans la formation et s'impliquer dans la fédération**
5. **Un seul professionnel instructeur au sein de la ligue (Johnny)**

Cette année, si les conditions de reprise sanitaires le permettent et afin de continuer la dynamique de la formation canyon en RA, nous avons trouvé une solution :

- le club ABC se propose d'organiser comme l'année dernière, en juillet, 3 stages de formation canyon (découverte, passeport vert et passeport+)
- Ces stages sont accessibles à tous les licenciés des clubs FFME
- La ligue a accepté de nous aider dans la communication et de mettre ces stages en ligne dans la rubrique nationale. **Aussi, j'espère que vous pourrez en faire la communication dans vos clubs.**

Cependant, pour finir, nous ne croyons pas trop à l'avenir des stages canyon organisés par la ligue AURA si cette mesure perdure. C'est dommage, car au final il y a très peu de stages canyon FFME proposés (principalement les stages diplômants) et pourtant il y a un réel besoin sur le terrain.

Je voulais donc savoir quel était le ressenti des autres membres du comité directeur par rapport à cette mesure, si elle avait des conséquences sur les formations dans les autres disciplines et si on pouvait trouver une solution pour l'intégrer (ou pas) à la formation canyon.

La secrétaire de la ligue



Le président de la ligue

